

<http://www.snetap-fsu.fr/Propositions-et-demandes-du-SNETAP.html>



# Propositions et demandes du SNETAP-FSU concernant la RVP après les deux premières sessions d'examen

- Les Dossiers - Pédagogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie professionnelle -  
Date de mise en ligne : dimanche 8 décembre 2013

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Après deux sessions d'examen, il est aujourd'hui indéniable que la mise en place du Bac Pro en 3 années au lieu de 4 (2 années de [BEPA](#) + 2 années de Bac Pro) s'est accompagnée d'un net recul du taux de réussite et cela malgré la mise en place d'un second groupe d'épreuves. Il est ainsi manifeste que l'on installe durablement le bac professionnel dans un taux d'échec important qui aura forcément des conséquences sur les filières. Et l'argument défendu par l'administration que l'augmentation du nombre de bacheliers balayerait à lui seul tous les autres problèmes, n'est pas acceptable. Autrement dit, la pertinence de la réforme de la voie professionnelle se doit d'être interrogée par tous objectivement, que l'on ait porté ou combattu les principes qui ont prévalu à sa mise en place.**

Plus grave, et au-delà du seul enseignement agricole, l'écart s'est creusé en 2013 entre bac général et technologique et bac professionnel, le taux de réussite au bac général attestant davantage du bon état des filières générales dans un système éducatif où les inégalités se creusent, que d'une réussite de la réforme du lycée. En 2012, en France, les premières et terminales générales comptaient 30% d'enfants de cadres, 6% d'enseignants, 15% d'ouvriers et 4% d'inactifs. Ces taux sont à comparer à ceux de la filière professionnelle : 7% d'enfants de cadres, 1% d'enseignants, 36% d'ouvriers et 11% d'inactifs. Pour les enfants des classes favorisés, le bac est une formalité et l'enjeu s'est déplacé sur la mention, d'où le discours sur son inutilité, sa perte de signification. Pour les enfants des familles populaires, qui forment la majorité des candidats au bac professionnel, le bac reste un objectif. Voilà qui interroge la démocratisation.

À notre niveau, on ne saurait collectivement accepter ces états de fait et se contenter de reconduire à l'identique, sans même les réinterroger, les dispositifs d'individualisation propres à la [RVP](#) telle qu'elle a été mise en place dans l'Enseignement Agricole. Aussi, le SNETAP-[FSU](#), sans prétendre avoir l'ensemble des solutions, attend de l'Administration qu'elle se saisisse pour tout ou partie des propositions que nous nous étions engagés à vous transmettre, et cela au plus tôt, après maintenant 3 ans où notre système de formation est resté de fait l'arme au pied. Il n'est plus urgent d'attendre assurément !

## **Proposition 1 : expérimenter un dispositif d'individualisation à part entière, à savoir la [classe spécifique](#)**

Depuis le départ, force est de constater qu'une véritable évaluation des dispositifs d'individualisation fait défaut, alors que l'Administration comme l'Inspection les défendent sans même accepter de les réinterroger et tout en refusant, étonnamment, d'expérimenter ou de mettre en place l'un des dispositifs pourtant à part entière de la RVP, à savoir la classe spécifique. Rappelons l'existence d'une seule classe de ce genre en France... Rappelons également que déjà plusieurs établissements sont volontaires pour mettre en place ce type de dispositif mais qu'à ce jour, les [DRAAF](#) bloquent toute décision de cette nature. Une expérimentation véritable de ces classes doit être menée avec un pilotage national et quelques établissements volontaires.

Pour mémoire, il convient de rappeler que le premier suivi de cohorte de la promotion de juin 2012 a montré :

- un taux de décrochage des jeunes en net augmentation en fin de seconde, comme en fin de première,
- un quadruplement du nombre de redoublement en classe de terminale...

Investir dans une telle expérimentation sera aussi d'évidence un outil de lutte pour la réduction du décrochage d'une part et du nombre de redoublement en cycle terminal du lycée d'autre part !

De ce point de vue, le bilan-étape qui peut être tiré des 3 premières promotions passées par la classe de Prépa-BEPA du LEGTA de Tours-Fondettes est très clairement positif en regard de l'objectif premier assigné à cette classe spécifique, à savoir : éviter les sorties sans qualification par l'obtention d'un diplôme de niveau 5 le BEPA et le cas échéant poursuivre le cycle engagé.

### Le SNETAP-FSU demande :

- une ré-écriture de la note de service cadrant ce dispositif original, visant à favoriser une pédagogie différenciée maîtrisée, sur la base du travail conduit sur le LEGTA de Tours-Fondettes (à savoir la note de service [DGER](#) /SDP OFE/SDEDC/N2008-2140 du 20 novembre 2008 portant sur la définition et les modalités de mise en œuvre de la RVP)
- une mise en réserve de [DGH](#) à hauteur du panel retenu
- un passage de ces propositions d'ouverture dans le cadre de la procédure des classes à enjeux particuliers, de façon à ce que le niveau central pilote cette expérimentation sur la base des projets portés et soumis aux instances régionales
- la mise en place d'un véritable protocole de suivi et d'évaluation, avec l'appui de l'IEA et du [SNA](#).

## Proposition 2 : mettre en place une véritable évaluation des dispositifs d'individualisation et en tirer toutes les conséquences

Pourquoi peu de stages de soutien et quasiment pas de stages passerelles ? Pourquoi toujours aucun cadrage et/ou fiche méthode concernant la pratique du tutorat (en dehors de quelques ressources mises en ligne « au fil de l'eau » sur chlorofil et dont certaines confinent à la fantaisie) ? etc... Autant de questions désormais récurrentes et qui n'ont jusque là donné lieu à aucune réponse ou proposition tangible.

Seul état de fait établi, ce système d'appel à projet, financé en [HSE](#), lancé alors même que l'on ne connaît pas les élèves susceptibles de bénéficier de ces dispositifs complémentaires (combien souhaiteront avoir ou continuer d'avoir un tuteur, combien nécessiteront un stage de soutien, de quelle nature et sur quelle durée, combien enfin devraient in fine pouvoir faire l'objet d'un stage passerelle)... est conditionné par le bon vouloir d'équipes enseignantes conscientes qu'y compris les crédits DGER permettent à peine de couvrir 50 % des demandes ! Ainsi, faire le choix de maintenir contre vent et marée ce mode de financement revient de facto à enterrer dans l'[EAP](#) une inéquité territoriale quant au traitement des élèves en difficulté, ce qui est politiquement et éthiquement inacceptable !

### Aussi, le SNETAP-FSU considère qu'il y a urgence à :

- évaluer les dispositifs d'individualisation obligatoires, comme complémentaires (protocole de suivi élaboré par l'Inspection, présenté en CPC, en [CTEA](#) et en [CNEA](#) pour avis), en regard des résultats escomptés (lutte contre le décrochage, élévation du niveau de qualification, obtention de diplômes de niveau V et IV)
- cadrer les pratiques de tutorat (nombre d'élèves maxi. - pas au-delà de 2 ou 3 par tuteur / redéfinir le suivi attendu...)
- systématiser la mise en place de conventions départementales entre nos établissements et les CIO (COPSY référents, réunions d'informations mutuelles sur site etc...), le Projet stratégique de l'EA doit être l'occasion pour qu'une orientation ministérielle soit enfin donnée en ce sens, et au-delà de la seule filière professionnelle
- renoncer aux stages « hors temps scolaires » qui ne fonctionnent pas et repenser ces dispositifs dans le cadre

de l'EDT des élèves comme des enseignants

- sortir du système des HSE dès la rentrée 2014, en réintégrant l'ensemble de ces dispositifs dans les fiches de service des enseignants

### Proposition 3 : transformer l'accompagnement individualisé en accompagnement personnalisé

Face à l'inégalité de traitement des jeunes selon les établissements et les équipes (de direction et/ou enseignantes) qui choisissent ou non de mettre en place tel ou tel dispositif, le SNETAP-FSU demande :

- la mise en place d'une mesure d'égalité des chances avec l'attribution comme pour toutes les autres filières (générales et technologiques) d'un volume horaire de 2 heures dans la DGH de l'établissement
- que l'accompagnement individualisé devienne ainsi un accompagnement personnalisé comme dans les deux autres filières, et soit alors proposé à l'ensemble des jeunes de ces classes de filière professionnelle.

### Proposition 4 : les [EIE](#) revus et corrigés

Les EIE n'ayant pas été conçus à l'origine comme des dispositifs d'individualisation, il apparaît nécessaire que soit mis fin à une situation d'entre-deux qui ne saurait perdurer davantage. En effet, l'EIE est aujourd'hui un dispositif hybride aux objectifs devenus imprécis et qui n'est pas par suite en capacité de répondre à des injonctions souvent paradoxales. Il ne suffit pas en effet de considérer à grand renfort de note de rentrée et de rapport d'inspection comme un outil d'individualisation à part entière pour qu'il le devienne ! Ajoutons entre gens sérieux et responsables que les EIE ne sauraient être la solution miracle à toutes les « éducations à ... » : éducation à la citoyenneté, à la santé, au développement durable, etc...

**Le SNETAP-FSU demande :**

- la conduite d'une réflexion rapide afin que des clarifications réglementaires soient apportées d'ici aux vacances d'hiver aux équipes, qui pourront ainsi disposer du temps nécessaire afin d'envisager les adaptations éventuelles que pourraient nécessiter leurs modules à compter de la rentrée 2014...
- que soit en conséquence réécrite une note de service sur la vocation et les objectifs de ces EIE, avec le souci d'en revoir in fine le volume horaire ou son utilisation en lien avec les grilles horaires annexées aux référentiels. Deux options : confirmer l'orientation d'EIE « 2ème génération », participant pleinement des dispositifs dédiés à l'individualisation et réviser les conditions d'exercice actuel en conséquence (car prétendre faire de l'individualisation en classe entière relève sinon du mensonge, au moins de la gageure) ; ou retirer deux heures du volume EIE de seconde professionnelle - enveloppe versée au profit de l'accompagnement personnalisé évoqué ci-dessus. Les arguments évoqués ci-dessus portent le SNETAP-FSU vers la seconde solution.

En conclusion, pour le SNETAP FSU, il y a urgence à ce que des arbitrages forts et assumés soient rendus afin d'utiliser l'ensemble des dispositifs sensés favoriser « la maîtrise progressive par le jeune de son parcours de formation et d'orientation » (article D333-2 du Code de l'éducation). Il en va de notre responsabilité collective en tant que membres de la communauté éducative de l'Enseignement Agricole !

Paris, le 28 novembre 2013